



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2023-148

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2023

Sommaire

Direction Régionale des Finances publiques /

35-2023-08-22-00016 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Yannick PHILOUZE aux agents du centre de gestion financière bloc 3 (2 pages)	Page 3
35-2023-08-22-00015 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Yannick PHILOUZE aux agents du pôle pilotage et ressources de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne (3 pages)	Page 6

Direction Régionale des Finances publiques

35-2023-08-22-00016

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire de Yannick
PHILOUZE aux agents du centre de gestion
financière bloc 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**(centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances
publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)**

L'administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 15 mai 2019 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Yannick PHILOUZE, administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources ;

DÉCIDE :

Article 1 : délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 21 août 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière bloc 3, à :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3;
- Karl AMOUR, agent administratif principal des finances publiques ;
- Stéphanie AZANDJI, agent administratif principal des finances publiques ;
- Christine BRIATTE, contrôleur des finances publiques ;
- Nathalie CARLE, contrôleur des finances publiques ;
- Marion CRABOT, agent administratif principal des finances publiques,
- Carole DREANO, contrôleur des finances publiques ;

- Mohsen ESSATOURI, contrôleur des finances publiques ;
- Annie GRALL, contrôleur principal des finances publiques ;
- Cyril GONET, agent administratif principal des finances publiques ;
- Gilles LARDOUX, contrôleur principal des finances publiques ;
- Jacky LAURENDIN, agent administratif principal des finances publiques ;
- Jean-Claude LEBIGOT, contrôleur des Finances publiques ;
- Stéphane LE CLAINCHE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Catherine LONGUEPEE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Catherine MEROUR, contrôleur principal des finances publiques ;
- Nicolas MESTAT, contrôleur des finances publiques ;
- Christiane MILLOCH, contrôleur des finances publiques ;
- Pascal PODEUR, contrôleur des finances publiques, équipe départementale de renfort ;
- Maryvonne RICHER, contrôleur des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent administratif principal des finances publiques ;
- Pascal TURBAN, contrôleur principal des finances publiques ;
- Sébastien ZABEL, contrôleur principal des finances publiques ;
- Cyril GONET, agent administratif des finances publiques ;

Article 2 : par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3 : Il est donné subdélégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) aux agents suivants :


- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;
- Karl AMOUR, agent administratif principal des finances publiques ;
- Stéphane LE CLAINCHE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent d'administration principal des finances publiques ;
- Pascal TURBAN, contrôleur principal des finances publiques.

Article 4 : La présente décision est exécutoire le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 5 : Le directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 22 août 2023

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine
et par délégation
L'administrateur de l'État
Directeur du pôle pilotage et ressources



Yannick PHILOUZE

Direction Régionale des Finances publiques

35-2023-08-22-00015

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire de Yannick
PHILOUZE aux agents du pôle pilotage et
ressources de la Direction Régionale des
Finances Publiques de Bretagne

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 juillet nommant M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 15 mai 2019 portant nomination de M. Yannick PHILOUZE, administrateur des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Yannick PHILOUZE, administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine du 21 août 2023, portant délégation de signature en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Yannick PHILOUZE, administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick PHILOUZE, administrateur de l'État, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, les délégations qui lui ont été conférées par les arrêtés du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 21 août 2023, seront exercées par :

Article 1- Pour la division budget, immobilier et logistique

M. Stéphane MURET, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique ;

Les personnes suivantes affectées au service Immobilier Logistique :

- Mme Nadine GILBERT, inspectrice des Finances publiques, chef de service, adjointe au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique ;
- M. Thierry BERARD, contrôleur des Finances publiques.

Les personnes suivantes affectées au service Budget :

- Mme Emmanuelle LE FELLIC, chef de service, adjointe au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique ;
- Mme Nathalie DANION, contrôleur principal des Finances Publiques ;
- Mme Marie-Suzanne EON, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. David RUFFAULT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Sabine BAUGARD, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Barbara LERAY, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Romaric ROBIN, contrôleur des Finances publiques.

M. Philippe WENDLING, chef du service courrier et chargé de mission Expertises – Informatique – Téléphonie, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-logistique ;

Mme Valérie NOYAL, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission EcoFIP, adjointe au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique.

Article 2 – Pour la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service :

M. Arnaud LAUDRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service ;
Mme Julie BERHAUT, inspectrice principale des Finances Publiques.

Article 3 – Pour la division ressources humaines, formation professionnelle et concours :

Reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

M. Régis COLIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division ressources humaines, formation professionnelle et concours ;

- Mme Rosanna NIAY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division ressources humaines, formation professionnelle et concours ;
- Mme Isabelle COEUR-QUETIN, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Fanny GUERIN, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques.

Reçoivent délégation de signature pour la gestion des frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT :

- Mme Isabelle COEUR-QUETIN, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Mme Fanny GUERIN, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Galina KARPUKHINA, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Yvette RENAUD, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Sébastien RUFFAULT, contrôleur principal des Finances publiques ;

- Mme Karine LEMPERIERE, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Marie DAVID, agent administratif des Finances publiques ;
- Mme Isabelle FOULON, agent administratif des Finances publiques ;
- M. Guillaume COLLIN, agent administratif des Finances publiques ;
- Mme Delphine STORET, agent administratif des Finances publiques ;
- Mme Elise LE GAUBICHON-GUERILLON, apprentie.

Article 4 – Est abrogé l'arrêté précédent du 04 avril 2023 se rapportant à cet objet.

Fait à Rennes, le 22 août 2023

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine
et par délégation
L'administrateur de l'État
Directeur du pôle pilotage et ressources



Yannick PHILOUZE